

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 Juin 2017

L'an 2017 et le 29 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BILLARD Pierre, Maire

**Présents** : M. BILLARD Pierre, Maire, M. BOUTONNET Christian, Mme PERRAUDIN Alice, Mme LIVROZET Martine, Mme MONNERY Martine, M. AUFEVRE Adrien (arrivé à 19 h 14), M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme BOILARD Valérie, M. TISSERON Pascal, Mme MARILLIER Dominique (arrivée à 19 h 17), Mme BOULAY Chantal, M. LEGRAND Renaud, Mme SINNIGER Christine, M. MENETRIER Gilles, M. CURIEUX Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MANGERET Marie-Françoise à Mme LIVROZET Martine

**Absent(s)** : M. SCHOONBAERT Laurent, M. DEBARALLE Arnaud

**réf : 2017\_033 Nomination d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Christine SINNIGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_034 Adoption du compte rendu de réunion du 09/05/2017**

Le président ouvre la séance à dix-neuf heures et zéro minute. Le nombre des présents étant de 14, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du C.G.C.T.

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 09/05/2017. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_035 Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2014 prise par application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T. déléguant au maire certaines attributions du conseil municipal, M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans ce cadre, notamment en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi qu'en matière de conclusion et de révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

*2017\_DM\_008 LOCATION APPARTEMENT N°12 BON LABOUREUR*

M. Le Maire **DECIDE** de procéder, à compter du 8 JUIN 2017, à la location ci-après :

Adresse	<b>7 Place de La République</b>
Appartement	<b>N° 12</b>
Type	<b>T2</b>
Superficie	<b>44.39 m2</b>
Montant du Loyer	<b>320.51 Euros</b>
Dépôt de garantie égal à un mois	<b>320.51 Euros</b>
Provision mensuelle	<b>30.49 €</b>

*2017\_DM\_009 ATTRIBUTION MARCHE REFECTION DES TOITURES ECOLES BOURG ET BEL AIR*

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'après analyse des offres les mieux disantes concernant les travaux de réfection de la toiture de l'école du bourg et la toiture de l'école du bel air, il a décidé de retenir l'entreprise suivante :

SARL LUSTEN (Nièvre) pour un montant HT de 94 579.55 € (lot N°1 Ecole du Bourg)

SARL LUSTEN (Nièvre) pour un montant HT de 77 375.40 € (lot N°2 Ecole du Bel Air)

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_036 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2016**

Les décrets 95.635 du 6 mai 1995 et 2007.675 du 2 mai 2007 pris en application des articles L 2224.5 et D 2224.1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités en charge de l'assainissement collectif de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. M. le maire rappelle que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation annuelle au conseil municipal.

L'assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du rapport 2016 du délégataire, la société Lyonnaise des Eaux Suez, en

prend acte.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_037 SICC : Rapport annuel du service de l'eau exercice 2016**

Conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995 (dite Loi Barnier), relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers, M. le maire informe l'assemblée délibérante que le comité syndical du SICC, s'est vu présenter par Mme la Présidente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Ce rapport doit faire également l'objet d'une communication à chaque commune membre au sein de son conseil municipal. A ce titre, M. le maire présente ce document à l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_038 Modification du règlement de fonctionnement de l'Espace Petite Enfance**

Par délibération en date du 22/06/2009, le conseil municipal a adopté le règlement de fonctionnement de l'Espace Petite Enfance. Des modifications étant intervenues sur les modalités de fonctionnement de cette structure, M. le Maire présente le nouveau règlement, intégrant notamment une modification concernant la facturation :

Les factures, inférieures au seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, seront payables à l'espace petite enfance.

A la majorité, le conseil municipal adopte ce nouveau règlement de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_039 Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose

- la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 9/35ème en un poste d'adjoint technique principal 2ème à temps non complet 9/35ème

Cette modification sera effective dès réception de l'avis favorable de la CAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 9/35ème en un poste d'adjoint technique principal 2ème à temps non complet 9/35ème sous réserve de l'avis favorable de la CAP.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_040 Subventions aux associations**

M. le Maire informe l'assemblée que la commission des finances s'est réunie le 29 juin 2017 afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions des associations au titre de l'année 2017.

M. Tisseron souhaite que les subventions soient versées plus tôt au vu de la date de la demande de remise des dossiers.

M. Billard propose le tableau de ventilation ci-dessous conformément à la commission des finances.

Associations	Montant alloué	Vote du conseil
AMICALE ST PIERROISE DES COLLECTIONNEURS	200 €	17 Pour
ASSOC DES COMMERCANTS ET ARTISANS	1 500 €	16 Pour, 1 abstention Aufevre
ASSOC DES COMMERCANTS ET ARTISANS Exceptionnel	1 000 €	16 Pour, 1 abstention Aufevre
ASSOC NIVERNAISE D'ATTELAGE	100 €	17 Pour
BADMINTON ST PIERROIS	400 €	17 Pour
BASKET CLUB SAINT PIERROIS	400 €	16 Pour, 1 abstention Sinniger
BOULES LYONNAISES	500 €	17 Pour
CENTRE DE FORMATION BTP MARZY	50 €	17 Pour
CENTRE DE FORMATION POLYVALENT MARZY	100 €	17 Pour
CLUB DU BEL AIR	300 €	17 Pour
CLUB DU SEMAPHORE ST PIERROIS	300 €	17 Pour
COMITE DE JUMELAGE	2 500 €	16 Pour, 1 abstention Billard
COMITE DES FETES DE SAINT PIERRE	2 500 €	16 Pour, 1 abstention Aufevre
COMITE DES FETES DE SAINT PIERRE exceptionnel	750 €	16 Pour, 1 abstention Aufevre
CYCLO CLUB ST PIERROIS	300 €	16 Pour, 1 abstention Tisseron

DON DU SANG Association	100 €	16 Pour, 1 abstention Boulay
FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES	4 000 €	Pour rappel voté le 13/12/2016
GENERATIONS MOUVEMENT CLUD DE L'AMITIE	300 €	17 Pour
JUDO CLUB ST PIERROIS	1 500 €	17 Pour
LA CARPE ST PIERROISE	200 €	16 Pour, 1 abstention Sinniger
LES RELAIS DU CŒUR	210 €	17 Pour
LIRE A ST PIERRE	600 €	17 Pour
MAISON FAMILIALE RURALE LIMOISE	150 €	17 Pour
MAQUIS CHABET	100 €	17 Pour
PETANQUE ST PIERROISE	400 €	17 Pour
PHOTO CAMERA CLUB	100 €	17 Pour
PREVENTION ROUTIERE	70 €	17 Pour
RAPETOUX	200 €	17 Pour
SAINT PIERRE MOTO CLUB	200 €	17 Pour
SUR LES PAS DE JEANNE D'ARC	300 €	16 Pour, 1 abstention Marillier
SUR LES PAS DE JEANNE D'ARC exceptionnel	500 €	16 Pour, 1 abstention Marillier
USSP COURSE ET NATURE	1 000 €	17 Pour
USSP FOOTBALL	2 500 €	17 Pour
TOTAL	23 330,00 €	

#### Questions diverses :

M. Billard rappelle l'inauguration de l'aire de camping-cars le 30 septembre en présence du secrétaire général de la Préfecture, et le président du conseil de développement du Pays Nevers Sud Nivernais.

Mme Marillier évoque les difficultés de parution des articles dans le journal du centre. M. Billard va prendre rendez-vous avec le journal du centre afin d'avoir plus de renseignements.

Mme Perraudin regrette que le travail de la correspondante du journal du centre ne soit pas paru dans le journal du centre pour la fête de St Pierre le Moûtier.

Mme Marillier se questionne sur l'aire de camping-cars. Il est regrettable qu'il soit obligatoire de prendre une carte à 4€. M. Menetrier rappelle que le droit d'entrée + la carte revient moins cher que le droit d'entrée de l'an passé. M. Billard expose qu'économiquement le coût est raisonnable pour les campeurs. Mme Marillier souhaite savoir si l'on sera en mesure de connaître le nombre d'entrées. M. Menetrier répond dans l'affirmative. M. Billard rappelle que la commune va être référencée au niveau national. Mme Marillier demande si les sanitaires vont être nettoyés. M. Billard rappelle la vétusté des sanitaires. Mme Perraudin demande s'il est possible d'envisager des travaux. M. Billard souhaite étudier la question par rapport à la fréquentation. S'il y a une augmentation sensible des caravanes un investissement peut-être envisagé et au contraire si 80% de la fréquentation représente des camping-cars, la fermeture des sanitaires sera envisagée.

Mme Perraudin précise que si l'accueil n'est pas agréable les touristes ne reviendront pas.

Mme Perraudin souhaite savoir si le sicc a pris une décision sur la semaine des 4 jours. Mme Monnery confirme qu'il n'y a pas de changement à la rentrée. En effet, le centre social a recruté du personnel pour les nap. En octobre, des études seront faites afin d'étudier les meilleures opportunités.

Mme Livrozet demande à M. Auevre la possibilité de faire l'affiche du 14 juillet. Ce dernier la soumet aux membres de l'assemblée. M. Auevre demande que Mme Livrozet lui transmette toutes les informations. M. Ménétrier rappelle que l'office de tourisme a édité les plaquettes sans le 14 juillet à St Pierre, il est important de les informer afin que le plus grand nombre soit présent. M. Auevre demande à Mme Livrozet d'envoyer rapidement à l'office de tourisme le programme détaillé.

Fin de séance à 20 h 45

En mairie, le 29/06/2017  
Le Maire, Pierre BILLARD



